

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

(Document à conserver par la famille)

COMMENT PASSER LA VISITE MÉDICALE DE PREMIÈRE APTITUDE AU SERVICE DE SANTÉ DES GENS DE MER (S.S.G.M.) ?

ÉTAPE 1, Identification provisoire

Préalablement à l'étape 2 vous devez contacter le Service des Matricules des Gens de Mer de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de votre département pour obtenir une identification provisoire, composée de ** et 5 chiffres (exemple : **41200).

La demande d'identification provisoire peut se faire par mail en joignant :

- Une photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- Un justificatif de domicile accompagné d'une attestation sur l'honneur d'hébergement du responsable légal.

Pour le Finistère : DDTM du Finistère - Pôle Littoral Affaires Maritimes du Guilvinec (PLAM GV) :

Standard :

02.98.76.59.47

Service Matricules des Gens de Mer :

02.98.76.59.47

Mail :

ddtm-navpro-gv@finistere.gouv.fr

ÉTAPE 2, Examen d'aptitude médicale à la navigation

L'examen a pour objet de s'assurer que les gens de mer, en répondant aux normes d'aptitude médicale à la navigation :

- sont médicalement aptes à accomplir leurs tâches courantes en mer et les fonctions qui leur incomberaient en cas d'urgence ;
- ne présentent pas d'affection susceptible d'être aggravée par le service en mer, de les rendre inaptes à ce service ou encore de mettre en danger la santé et la sécurité d'autres personnes à bord.

L'examen médical conduit à la délivrance aux gens de mer d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation pour une durée déterminée. Il est réalisé par un médecin des gens de mer du service de santé des gens de mer ou un médecin habilité.

Muni du numéro d'identification provisoire obtenu à l'étape 1, vous devez contacter un service de santé des gens de mer (SSGM) pour prendre un rendez-vous en **précisant qu'il s'agit d'une visite médicale de première aptitude**. Un certificat médical d'aptitude est remis à l'issue de la visite, indispensable à l'inscription au lycée maritime

Prendre rendez-vous :

- Par téléphone
- Par mail
- Sur le site : <http://rdvsantemarin.application.equipement.gouv.fr>

Quartier	Téléphone	Mail
GV – Le Guilvinec	02.90.08.5717	ssgm-le-guilvinec.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr
BR – Brest	02.98.38.45.61	ssgm-brest.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr
CC – Concarneau	02.90.08.57.09	ssgm-concarneau.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr
LO – Lorient	02.97.37.40.41	ssgm-lorient.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr
PL – Paimpol	02.96.55.35.11	ssgm-paimpol.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr
SM – Saint-Malo	02.90.57.40.17	ssgm-st-malo.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Lors du rendez-vous se présenter accompagné d'un représentant légal pour les mineurs avec :

- ➔ Son carnet de santé ou de vaccination avec le vaccin DTP à jour
- ➔ La fiche de première inscription renseignée (donnée par les affaires maritimes)

- Si vous portez de lunettes : amenez-les le jour de la visite.
- Si vous portez des lentilles : apportez de quoi les retirer.
- En cas de suivi par un spécialiste pour un souci de santé particulier, apportez vos examens médicaux.